



Préavis de la Municipalité N°02/2017 au Conseil Général du 21.06.2017

MUNICIPALITE DE BURTIGNY

Responsable : Mme Valérie Jeanrenaud

Concerne : Préavis no. 02/2017 – Comptes 2016

Au Conseil général de Burtigny,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions légales, en particulier en application de l'article 93c de la loi sur les communes du 28 février 1956, la Municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport sur les comptes de l'année écoulée et de les soumettre à votre approbation.

Dans sa séance du 22 mai 2017, la Municipalité a adopté les comptes de la bourse communale pour l'année 2016. Le compte de fonctionnement s'élève à CHF 1'784'999,83 et laisse apparaître un bénéfice de CHF 8'814,63, après prélèvement sur les fonds de réserve de CHF 2'558,40 et après amortissements pour un montant de CHF 248'704.-, dont CHF 141'904.- d'amortissements extraordinaires. Il est à rappeler que le budget prévoyait un déficit de CHF 34'010.-.

L'équilibre de nos comptes s'explique principalement par les points ci-dessous :

- la gestion des affaires courantes propre à la commune est maîtrisée conformément au budget
- des charges régionales et cantonales stables, conforme au budget et à l'exercice 2015
- l'équilibre financier des chapitres 450 Ordures / 460 Epuration et 810 Eau potable suite à l'introduction des nouveaux tarifs
- un retour financier important sur le décompte 2015 de la péréquation horizontale
- des entrées d'impôts conjoncturels non budgétées

Ces entrées financières exceptionnelles non budgétées nous ont ainsi permis d'effectuer les amortissements extraordinaires sur les actions Thermoréseau de CHF 95'000.- et les travaux de chaufferie Thermoréseau (préavis 5/10.2013 de CHF 70'000.-) de CHF 46'904.- sans péjorer le résultat final de l'exercice.

Dès lors, la Municipalité prie le Conseil Général de Burtigny de bien vouloir,



Préavis de la Municipalité N°02/2017 au Conseil Général du 21.06.2017

LE CONSEIL GENERAL DE BURTIGNY

- vu le préavis municipal N° 02/2017 – Comptes 2016
- ouï le rapport de la commission de gestion
- attendu que ce dernier a été régulièrement mis à l'ordre du jour,
- d'accepter les comptes de la bourse communale pour l'année 2016
- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion 2016

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 mai 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

Au nom de la Municipalité

Valérie Jeanrenaud

Katherina Repond


Syndique



Secrétaire